

Synthèse du CDEN du 18/04/2013

Au cours de la réunion du CDEN du 18/04/2013, les incidences de la réforme des rythmes scolaires ont été évoquées.

Le directeur académique a fait savoir aux membres du CDEN que sur les 40 communes du département la mise en place des nouveaux rythmes scolaires concernerait 5 communes pour l'année scolaire 2013-2014 : Aubervilliers, Bondy, le Pré Saint-Gervais, l'Île-Saint-Denis et Romainville.

Par ailleurs, le directeur académique s'est engagé à réunir bientôt les membres du CDEN qui le souhaiteraient en groupe de travail afin d'examiner de quelle façon le règlement type départemental de la Seine-Saint-Denis serait impacté par la réforme de l'organisation des rythmes scolaires des écoles du 1^{er} degré. A l'issue de ce groupe de travail, une nouvelle réunion du CDEN sera tenue avant la fin de l'année scolaire 2012-2013.

Un grand nombre de candidatures de délégués départementaux de l'Éducation nationale ont été renouvelées pour une période de 4 années à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le montant de l'indemnité représentative de logement concernant certains instituteurs du département pour l'année 2012 a été adopté à l'issue du vote des membres du CDEN à raison de 234 € par mois.

Enfin, le conseil général de la Seine-Saint-Denis a fait une présentation de l'état d'avancement du programme exceptionnel d'investissement relatif à certains collèges de la Seine-Saint-Denis.